

## COMMUNE DE CASE-PILOTE

PROCES-VERBAL DE CARENCE  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1er décembre deux mille quatorze

Présidence de Monsieur Ralph MONPLAISIR, Maire

Secrétaire de séance Monsieur Arthur CHARD, Huitième Adjoint

Place Gaston MONNERVILLE  
97222 CASE-PILOTE  
Tél. : 0596 78 81 44  
Fax : 0596 78 74 72

Date d'envoi  
des convocations :  
Mardi 25/11/2014

Membres en exercice : 27

Membres présents : 12

Procurations : 06

L'an deux mille quatorze, le lundi premier décembre, à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS :

Ralph MONPLAISIR, George GELIE, Thierry MARECHAL, Laurent SICOT, Arthur CHARD, Dominique COURT, Josiane DOCIN-JULIEN, Suzie RONDEL, Edson EUGENE, Monique SEVERE, Marie-Claire BELIN, Stéphanie CLAIRICIA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Dominique LOMBARD, Michel BARIL, Jeanne CLEMENT, Roseline REGIS-CONSTANT, Christian LEONARD, Christian LISEE, Luc LABRIDY Lucienne BIDARD, Guillaume SURENA.

ETAIENT ABSENTS :

Ronald DACLINAT, Jean-Pierre ZIE-ME, Jean-Pierre DONVAL, Chantal DORIN, Joséphine JANVION, Elie CARONIQUE.

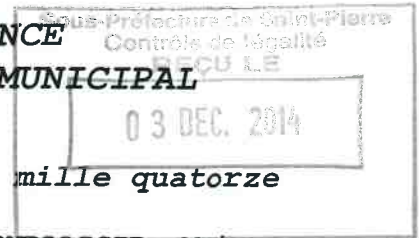
Procurations de :

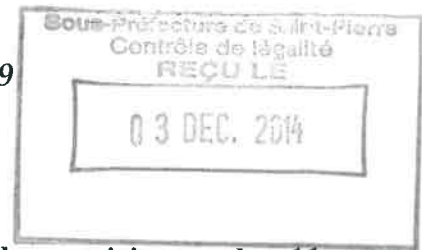
Dominique LOMBARD à Thierry MARECHAL  
Michel BARIL à Ralph MONPLAISIR  
Jeanne CLEMENT à Arthur CHARD  
Roseline REGIS-CONSTANT à George GELIE  
Christian LEONARD à Monique SEVERE  
Lucienne BIDARD à Edson EUGENE

Assistance administrative :

Gladys TURIAF, Directrice Générale des Services  
Corinne MORJON-BOCQUET, Directrice ressources humaines  
Claude VATRAN, Responsable de l'urbanisme  
Marlène ARMET, Secrétariat Administratif

Soit 12 présents en début de séance et 6 procurations





ORDRE DU JOUR

1. Validation des procès-verbaux de synthèse des conseils municipaux des 11 septembre, 29 septembre et 05 novembre 2014
2. Communication de l'arrêté n° 2014311-0003 du 06.11.14 du Préfet portant règlement et exécution du budget primitif 2014 de la Commune
3. Suppression du poste de Directeur financier
4. Assurance statutaire du personnel communal
5. Désignation de la Première Adjointe pour signer les actes en la forme administrative
6. Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier
7. Cession gratuite à la Commune de terrains de la zone des 50 pas géométriques à Fond Bourlet
8. Communication du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de CAP Nord Martinique
9. Attribution des subventions aux associations
10. Signature du Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017
11. Validation du plan de financement relatif à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
12. Validation du plan de financement relatif au remplacement des gouttières de l'école maternelle et du restaurant scolaire
13. Réaffectation de l'ACRC 2006 et 2007
14. Questions diverses

\*\*\*\*\*

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 19h00, la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2014 n'a pu se tenir, soit :

**12 membres présents sur les 27 en exercice**

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 19H00.

Le Maire  
Ralph MONPLAISIR

